

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 18 janvier 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Nicolas BALOT pouvoir à Gaston CHASSAIN
Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Marylène VERDEME
Christian REYNAUD pouvoir à Eric GOUVIER
Blanche ROUX pouvoir à Bénédicte MARCOUL-SOULIE
Laure ROUBERTIE pouvoir à Gilbert ROUSSEAU
Céline DUPUY-LEGRAND pouvoir à Laurent LAFAYE

Étaient absents excusés :

Nicolas BALOT, Jean-Jacques MORLAY, Christian REYNAUD, Blanche ROUX, Laure ROUBERTIE, Céline DUPUY-LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LAFAYE

N°2024/D/006 - **Objet** : Tarifs publics - Mise à disposition de l'appartement municipal situé dans la Maison de l'Enfance

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir été sollicité par les enseignants de l'école dans le cadre d'un projet culturel.

Pour le mener à bien, ils ont besoin qu'un artiste soit hébergé à Feytiat.

La commune disposant d'un appartement, dans la Maison de l'Enfance, rue Frédéric Legrand, les membres du bureau municipal proposent qu'il soit mis à disposition de l'artiste, moyennant un tarif forfaitaire de 10€ par nuit, ceci pour couvrir en partie les charges (frais d'électricité, de chauffage et d'eau par exemple).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le tarif de 10€ par nuit pour la mise à disposition de l'appartement municipal, rue Frédéric Legrand ;
- de valider que ce tarif est applicable à compter de la présente délibération ;
- d'autoriser le maire à signer les documents relatifs à cette mise à disposition.

le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 24 janvier



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.